

Le cabinet de Brigitte Macron déclenche l'inspection d'un professeur de français

PAR FANNY MARLIER
ARTICLE PUBLIÉ LE MARDI 26 AVRIL 2022



Brigitte Macron avec son directeur de cabinet, Pierre-Olivier Costa à Biarritz, le 24 août 2019. © Photo Ludovic Marin / Pool / AFP

Un enseignant du Bas-Rhin a été inspecté en février dernier, après que le cabinet de la Première dame a saisi de son «cas» le rectorat. Alors que Brigitte Macron rempile à l'Élysée, les questions resurgissent sur les contours exacts de sa mission, financée sur fonds publics.

Comme tous les matins depuis plus de quinze ans, ce 23 février, Didier Jodin ouvre la porte de sa classe à ses élèves de troisième. Le professeur de français au collège Rembrandt-Bugatti de Molsheim (Bas-Rhin) fait l'appel, allume le rétroprojecteur et distribue les copies. Au programme: la correction du brevet blanc, avec un extrait de *La Promesse de l'aube*, le roman de Romain Gary. Une journée classique à une exception près: une inspectrice du ministère de l'éducation nationale se tient au fond de sa classe.

Une semaine plus tard, en lisant le rapport de la fonctionnaire très critique envers sa pédagogie, l'enseignant découvre, dans le préambule, que cette «visite conseil [s'est déroulée] suite à l'envoi au cabinet présidentiel de Brigitte Macron d'un message de parent d'élève». Un coup de massue pour Didier Jodin.

« Qu'il y ait des parents mécontents et que le rectorat enquête, c'est bien normal », dit-il. Mais il ne comprend pas ce que la Première dame vient faire dans cette histoire – son histoire – et se dit « victime d'un dysfonctionnement grave ».



Brigitte Macron avec son directeur de cabinet, Pierre-Olivier Costa à Biarritz, lors du sommet du G7, le 24 août 2019. © Photo Ludovic Marin / Pool / AFP

Pour mémoire, le statut de la conjointe (ou du conjoint) du président (ou de la présidente) de la République n'est codifié dans aucun texte. Seule une «Charte de transparence», publiée en août 2017, à l'initiative d'Emmanuel Macron, définit ses «missions»: «Elle répond aux sollicitations des Français», «soit par courriers, soit par des rencontres», peut-on lire notamment. Deux conseillers du chef de l'État sont «mis à sa disposition», ainsi qu'un secrétariat. En l'occurrence, le cabinet de la Première dame a fait plus que répondre à la Française qui l'interpellait.

Tout remonte au 8 décembre dernier. La mère d'une élève de Didier Jodin adresse alors un courriel à Brigitte Macron, dans lequel elle accuse le professeur de français d'«un comportement inadapté envers toute la classe». Selon elle, il «humilie» ses élèves en les traitant de «légumes», et sa fille «a déjà pleuré en revenant de cours». Elle explique avoir alerté la direction du collège, en vain. «À un moment donné, je me suis dit: "Il vaut mieux parler à Dieu plutôt qu'à César"», justifie cette mère de famille auprès de Mediapart. Elle s'est d'autant plus lancée que Brigitte Macron est «une ex-enseignante» de Strasbourg, «sensible aux questions de harcèlement scolaire».

Un mois plus tard, un courrier officiel du palais de l'Élysée lui assure que «Brigitte Macron a bien reçu le courrier électronique», qu'elle a été «sensible à la confiance qui a guidé [cette] démarche», qu'elle souhaite même l'«en remercier».

La lettre est signée par Pierre-Olivier Costa, directeur de cabinet de l'épouse du chef de l'État: *«Soyez assurée de toute l'attention portée à vos préoccupations relatives à la situation scolaire de votre fille.»* Le conseiller précise qu'il n'a *«pas manqué de relayer [ces préoccupations] auprès de la rectrice de l'académie de Strasbourg»*. En personne. *«Elle vous tiendra directement informée de la suite»*, va jusqu'à garantir Pierre-Olivier Costa.

Le même jour, le directeur de cabinet de Brigitte Macron transfère son message à la rectrice, et précise qu'il s'agit d'une *«mise en cause»* des *«méthodes d'enseignement du professeur de français»*. Comme annoncé à la mère de famille, il demande à la rectrice de lui notifier *«la suite susceptible d'être réservée à sa démarche»*.

Une collègue de Didier Jodin

Le recteur qui lui succède s'exécutera quelques semaines après, en indiquant à la mère qu'un *«certain nombre de recommandations ont été faites»* au professeur par une inspectrice, *«et plus particulièrement sur sa posture professionnelle»* et *«sur la méthodologie employée»*.

Entre-temps, la situation entre la mère d'élève et Didier Jodin semble s'être envenimée. Du 17 décembre 2021 au 22 février 2022, celle-ci envoie quinze courriels au professeur, parfois longs de trois pages, durant les vacances scolaires, ou bien tard le soir, fustigeant ses méthodes d'enseignement et son attitude. Elle ne comprend pas les mauvaises notes de

sa fille en littérature. Plus surprenant, elle lui reproche d'avoir publié des tweets critiques envers le ministre de l'éducation nationale, Jean-Michel Blanquer.



Didier Jodin. © Photo DR

L'enseignant tente, dans un premier temps, d'apporter des indications sur les corrections faites en cours, puis confie ses difficultés face à une classe particulièrement difficile et à *«l'absence totale de respect»* de certains élèves qui perturbent les cours. *«Votre fille fait partie de ceux qui ne sont pas responsables de la situation, et qui en souffrent»*, reconnaît-il, avant d'ajouter: *«J'ai tenté, depuis le début de l'année, diverses solutions.»* Mais à la veille de l'inspection, le 22 février, c'en est trop: *«Hier soir: sept courriels de votre part, dont un qui versait dans l'injure, et ce jusqu'à une heure du matin...»*, écrit le professeur, en mettant en copie la cheffe d'établissement et son adjoint. Il prie la mère de s'adresser, désormais, à eux directement.

Chez certain-es enseignant-es du collège Rembrandt-Bugatti de Molsheim, la méthode du cabinet de Brigitte Macron ne passe pas. *«La réaction du rectorat est disproportionnée, insiste une collègue de Didier Jodin, qui suit de près le dossier. Ce n'est pas le rôle d'une Première dame. Si elle voulait absolument réagir, elle aurait pu transmettre ce message au ministère. Là, au moins, on aurait suivi un schéma hiérarchique. Mme Macron n'est ni élue, ni ministre!»*

Questionné par Mediapart, le cabinet de Brigitte Macron répond qu'il s'agit d'un *«procédé habituel»*, que *«tous les courriers sont traités de la même manière»*. Surtout, à ses yeux, le courrier adressé au rectorat *«ne demande pas [à ce dernier] d'engager une procédure»*... Des missives venues de l'Élysée

peuvent-elles être lues autrement, quand on sait que les recteurs et rectrices sont nommés sur décret du président de la République en conseil des ministres ?

Une « visite conseil »

De son côté, le service communication du ministère de l'éducation insiste auprès de Mediapart sur le fait que l'alerte a débouché sur une simple «*visite conseil*», sans sanction à la clef.

Toujours est-il que l'académie de Strasbourg a réagi avec une diligence certaine - une autre alerte avait été reçue dans l'année visant ce professeur, indique le rectorat à Mediapart, sans en détailler la teneur. «*La gravité présumée des faits et le nombre des alertes sont les facteurs déclencheurs d'une visite conseil* », assure le directeur de cabinet du recteur.

Pourquoi avoir fait savoir à l'inspectrice missionnée au collègue Rembrandt-Bugatti qu'il s'agissait d'un dossier signalé par le cabinet de Brigitte Macron? Il «*n'y avait aucune nécessité*», reconnaît notre interlocuteur. Transmettre le message originel «*dans son intégralité*», afin de «*contextualiser la problématique*», relèverait cependant d'un «*usage*».

Pour sa part, le secrétaire général du Syndicat unitaire de l'inspection pédagogique (SUI-FSU), Éric Nicollet, avance qu'en mentionnant Brigitte Macron dans son rapport, «*l'inspectrice a peut-être souhaité souligner le caractère surprenant de la démarche*». Et de préciser qu'il n'a jamais, jusqu'ici, été confronté à une telle situation. Sollicitée, l'inspectrice n'a pas souhaité répondre à nos questions.

«*Parce que ce message a été transmis directement au rectorat par le cabinet de Brigitte Macron, il a été doté d'un caractère sacré*», s'indigne encore Didier Jodin. Alors qu'il a adressé récemment un courrier au rectorat, dans lequel il évoque «*une volonté de nuire chez une mère d'élève*» qui «*aurait pu être examinée de façon saine et raisonnée*», il attend toujours une réponse. Et cette «*violence administrative*», écrit-il, «*a des conséquences sur [sa] santé physique*».

Si une rencontre avec le recteur doit avoir lieu bientôt, assure l'académie de Strasbourg à Mediapart, l'inspectrice préalablement missionnée prévoit d'effectuer une nouvelle visite dans la classe de l'enseignant, au mois de mai.

D'après le dernier **rapport de la Cour des comptes** sur la présidence de la République, la Première dame, qui a aussi dans ses missions la «*représentation de la France*», la «*supervision*» de réceptions à l'Élysée et le «*soutien*» à des œuvres caritatives, a reçu «*plus de 25000 courriers*» en 2020 (en augmentation de 20%). Sept des 55 «*équivalents temps plein*» de «*l'unité correspondance*» de l'Élysée ont été mobilisés à cet effet. Quant aux «*coûts salariaux*» des membres de son cabinet, ils s'élevaient à plus de 290000 euros en 2020, soit plus de 1,4 million sur un quinquennat.

Et pourtant: «*Cette activité [du conjoint] et les dépenses qui y sont liées reposent sur une coutume républicaine et n'ont pas de fondement légal ou réglementaire*», rappellent les magistrats financiers.

Boite noire

Sollicitée, l'ancienne rectrice de l'académie de Strasbourg, qui nous a indiqué ne pas avoir «*le souvenir*» de cette situation particulière et nous a renvoyés vers le directeur de cabinet de son successeur, nous a tout de même répondu dans un mail consultable **dans les Annexes de cet article**.

Prolonger

Ci-dessous, nous reproduisons l'intégralité de la réponse que nous a adressée l'ancienne rectrice de l'académie de Strasbourg, Elisabeth Laporte, par mail :

Madame,

Je viens d'intercepter votre courriel sur mon ancienne boîte électronique (ac-strasbourg) que je consulte de moins en moins souvent.

Sur la situation particulière que vous évoquez, je n'en ai pas le souvenir, et j'ignore où cela a pu se passer.

C'est la raison pour laquelle je place le directeur de cabinet du rectorat, la chargée des relations avec les

médias, ainsi que la directrice des ressources humaines en copie : ils seront en mesure de vous répondre plus précisément.

Je peux néanmoins vous indiquer le cadre dans lequel la situation évoquée a pu se dérouler :

- Face à une situation personnelle particulière ou une difficulté, ou lorsqu'ils ont le sentiment de ne pas être écoutés, les usagers des services publics peuvent être amenés à saisir l'administration. C'est bien évidemment aussi le cas dans l'éducation nationale. Pour cela, ils peuvent écrire soit au recteur (à la rectrice ...) soit à l'inspecteur d'académie-directeur académique des services départementaux de l'éducation nationale (IA-DASEN) ; mais si la réponse ne leur convient pas, ils multiplient les contacts : élus (maires ou députés) toutes couleurs politiques confondues, le ministre ou le Président de la République. Ces derniers ne font que relayer la demande des usagers auprès des services de l'éducation nationale.

- Madame MACRON suit avec attention les situations liées au handicap et en particulier l'autisme, ainsi que celles en relation avec le harcèlement : elle est très

souvent saisie par des parents qui espèrent que leur intervention permettra d'accélérer le traitement de leur situation personnelle.

Mon expérience me permet de dire que nous ne subissons pas de pression particulière pour régler des différends entre usagers et administration. Les éléments que nous fournissons aux différents cabinets leur permettent avant tout de rédiger une réponse. Nous veillons toujours à ce que ces interventions ne viennent pas bousculer les règles d'égalité de traitement. Mais, parfois, elles permettent aussi de nous signaler des tensions entre adultes ou des souffrances d'enfant dont nous n'avons pas connaissance et auxquelles il est important de mettre fin .

Comme indiqué plus haut, je n'ai pas le souvenir de la situation que vous évoquez et surtout pas du cadre dans lequel cette visite de l'inspectrice s'est déroulée.

Je vous suggère de saisir une des 3 personnes que j'ai placées en copie.

Avec mes cordiales salutations

Directeur de la publication : Edwy Plenel

Direction éditoriale : Carine Fouteau et Stéphane Alliès

Le journal MEDIAPART est édité par la Société Editrice de Mediapart (SAS).

Durée de la société : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter du 24 octobre 2007.

Capital social : 24 864,88€.

Immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS. Numéro de Commission paritaire des publications et agences de presse : 1214Y90071 et 1219Y90071.

Conseil d'administration : François Bonnet, Michel Broué, Laurent Mauduit, Edwy Plenel (Président), Sébastien Sassolas, Marie-Hélène Smiéjan, François Vitrani. Actionnaires directs et indirects : Godefroy Beauvallet, François Bonnet, Laurent Mauduit, Edwy Plenel, Marie-Hélène Smiéjan ; Laurent Chemla, F. Vitrani ; Société Ecofinance, Société Doxa, Société des Amis de Mediapart, Société des salariés de Mediapart.

Rédaction et administration : 8 passage Brulon 75012 Paris

Courriel : contact@mediapart.fr

Téléphone : + 33 (0) 1 44 68 99 08

Télécopie : + 33 (0) 1 44 68 01 90

Propriétaire, éditeur, imprimeur : la Société Editrice de Mediapart, Société par actions simplifiée au capital de 24 864,88€, immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS, dont le siège social est situé au 8 passage Brulon, 75012 Paris.

Abonnement : pour toute information, question ou conseil, le service abonné de Mediapart peut être contacté par courriel à l'adresse : serviceabonnement@mediapart.fr. ou par courrier à l'adresse : Service abonnés Mediapart, 4, rue Saint Hilaire 86000 Poitiers. Vous pouvez également adresser vos courriers à Société Editrice de Mediapart, 8 passage Brulon, 75012 Paris.